

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 10 octobre 2018, à 19 h.

Sont présents : Dean Dugas, président par intérim; Guy Gagnon, Paolo Galati, Anne McMullon, Emilio Migliozzi, Ailsa Pehi et Melissa Wall, commissaires; Sergio Di Marco, Stéphane Henley et Bob Pellerin, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Sont absents : Vicky Kaliozakis et Peter MacLaurin, commissaires; et Frédéric Greschner, directeur général adjoint.

Sont également présents : Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des Affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration

0.0 Reconnaissance de la terre

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Ouverture de la séance

Le président par intérim ouvre la séance.

HEURE : 19 h 09

2.0 Processus, délais et critères visant à pourvoir des postes vacants

2.1 Processus et délais pour la nomination d'un nouveau président ou commissaire

DÉLAIS		
DATE / DÉLAIS	ÉVÉNEMENT	CONDITIONS À REMPLIR Loi sur l'instruction publique / Loi sur les élections scolaires
2 octobre	À compter du 6 octobre (date officielle), la présidente n'est plus éligible.	L'article 3 de la <i>Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance</i> (projet de loi 185) : tout poste vacant doit être pourvu de la façon prévue à l'article 199 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i> L'article 21.3 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i>
4 octobre Jour 2	Le comité de parents est consulté sur les critères d'éligibilité du poste de commissaire d'une circonscription électorale et du poste de président Date limite pour faire des suggestions : 10 octobre, avant 12 h.	L'article 199 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i> Obligation de consulter le comité de parents

5 octobre Jour 3	Avis d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires le 10 octobre	Article 199 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i>
10 octobre Jour 8	Le comité de parents transmet ses recommandations sur les critères des postes de président et de commissaire Caucus du conseil pour étudier les recommandations du comité de parents Séance extraordinaire du conseil - Résolution approuvant le processus, les délais et les critères visant à pourvoir les postes vacants	
12 au 16 octobre Jours 10 à 14	Avis public d'appel de candidatures affiché sur le site Web et la page Facebook, dans les écoles et les centres	La loi n'exige pas que l'avis soit publié dans les journaux.
16 octobre Jour 14	Date limite pour la soumission de candidatures, avant 12 h	L'éligibilité des candidats est étudiée selon la <i>Loi sur les élections scolaires</i> .
17 ou 18 octobre Jour 15	Présentation faite par les candidats dans la soirée à 18 h 30, avant la réunion du comité administratif. Les membres du conseil des commissaires et du comité de parents sont invités à y assister. À la suite de cette présentation, les recommandations du comité de parents sont transmises au conseil des commissaires.	
24 octobre Jour 22	Séance ordinaire du conseil des commissaires : - élection d'un président ou d'une présidente - élection d'un ou d'une commissaire au poste vacant	Article 199 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i>
Si des postes deviennent vacants en raison de nominations		
2 au 6 novembre	Avis public d'appel de candidatures affiché sur le site Web et la page Facebook, dans les écoles et les centres	La loi n'exige pas que l'avis soit publié dans les journaux.
6 novembre	Date limite pour la soumission de candidatures, avant 12 h	L'éligibilité des candidats est étudiée selon la <i>Loi sur les élections scolaires</i> .
14 novembre	Présentation faite par les candidats dans la soirée à 18 h 30, avant la réunion du comité administratif. Les membres du conseil des commissaires et du comité de parents sont invités à y assister. À la suite de cette présentation, les recommandations du comité de parents sont transmises au conseil des commissaires.	
28 novembre	Séance ordinaire du conseil des commissaires : - élection aux postes vacants de commissaires, s'il y a lieu.	

ATTENDU QUE la présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Jennifer Maccarone, a été élue à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, tout membre de l'Assemblée nationale est inéligible à la fonction de commissaire;

ATTENDU QUE le poste de président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est maintenant vacant en raison de l'élection de M^{me} Maccarone à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste de président dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures sera affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés seront transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QU'un nouveau président doit être nommé au plus tard le 1^{er} novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le processus et les délais proposés, tels qu'ils apparaissent au document n^o SWLSB-2018/10/10-CA-001, et que les tâches décrites ci-dessus soient accomplies sans tarder par la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim;

ET QUE le conseil des commissaires remercie chaleureusement M^{me} Maccarone pour son dévouement à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pendant son mandat à titre de présidente et lui souhaite du succès dans son nouveau rôle de membre de l'Assemblée nationale du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que la résolution soit modifiée par l'ajout d'une phrase permettant de définir l'ordre de priorité des postes à pourvoir.

Modification à la résolution proposée sur le processus et les délais

CC-181010-CA-0029

*IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que la résolution sur le processus et les délais recommandés soient modifiés par l'ajout de la phrase suivante à la suite du dernier *Attendu que* :*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite pourvoir le poste de président avant de pourvoir les postes de commissaires;

Adopté à l'unanimité

Nomination d'un nouveau président : processus et critères

CC-181010-CA-0030

ATTENDU QUE la présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Jennifer Maccarone, a été élue à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, tout membre de l'Assemblée nationale est inéligible à la fonction de commissaire;

ATTENDU QUE le poste de président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est maintenant vacant en raison de l'élection de M^{me} Maccarone à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste de président dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures sera affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés seront transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QU'un nouveau président doit être nommé au plus tard le 1^{er} novembre 2018;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite pourvoir le poste de président avant de pourvoir les postes de commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le processus et les délais proposés, tels qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-2018/10/10-CA-001, et que les tâches décrites ci-dessus soient accomplies sans tarder par la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim;

ET QUE le conseil des commissaires remercie chaleureusement M^{me} Maccarone pour son dévouement à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pendant son mandat à titre de présidente et lui souhaite du succès dans son nouveau rôle de membre de l'Assemblée nationale du Québec.

Adopté à l'unanimité

2.2 Critères des postes vacants:

ATTENDU QUE le poste de président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est maintenant vacant en raison de l'élection de Jennifer Maccarone à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QU'il est possible que d'autres postes au conseil des commissaires deviennent vacants en raison de la nomination d'un nouveau président;

ATTENDU QUE l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* stipule que le conseil des commissaires doit mener une consultation auprès du comité de parents concernant les critères du poste de commissaire;

ATTENDU QUE la directrice générale et le président par intérim ont mené une consultation auprès du comité de parents le 4 octobre 2018;

ATTENDU QU'il a été demandé des membres du comité de parents de faire leurs commentaires et leurs recommandations sur les critères d'un poste vacant au plus tard le 10 octobre 2018, avant 12 h;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de parents, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les critères proposés, tels qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-2018/10/10-CA-002;

ET QUE l'avis public d'appel de candidatures contienne les critères indiqués dans le document susmentionné.

La commissaire Anne McMullon fait savoir que les membres du comité de parents ont répondu à la consultation sur les critères des postes vacants et elle propose que les critères soient modifiés pour tenir compte de certains points qu'ils ont mis de l'avant.

Le président par intérim remercie les membres du comité de parents d'avoir pris le temps de participer à la consultation.

Modification à la résolution proposée – critères des postes vacants

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de parents, les critères des postes vacants, tels qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-21018/10/10-CA-002, soient modifiés comme suit :

CC-181010-CA-0031

- Sous le point 3 de la section Critères d'éligibilité, remplacer les mots « sur le » par « dans une des régions du »;
- Sous le point 1 de la section Critères additionnels, supprimer le mot « récente ».

Adopté à l'unanimité

Critères des postes vacants

ATTENDU QUE le poste de président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est maintenant vacant en raison de l'élection de Jennifer Maccarone à l'Assemblée nationale du Québec;

CC-181010-CA-0032

ATTENDU QU'il est possible que d'autres postes au conseil des commissaires deviennent vacants en raison de la nomination d'un nouveau président;

ATTENDU QUE l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires stipule que le conseil des commissaires doit mener une consultation auprès du comité de parents concernant les critères du poste de commissaire;

ATTENDU QUE la directrice générale et le président par intérim ont mené une consultation auprès du comité de parents le 4 octobre 2018;

ATTENDU QU'il a été demandé des membres du comité de parents de faire leurs commentaires et leurs recommandations sur les critères d'un poste vacant au plus tard le 10 octobre 2018, avant 12 h;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de parents, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les critères proposés, tels qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-2018/10/10-CA-002;

ET QUE l'avis public d'appel de candidatures contienne les critères indiqués dans le document susmentionné.

Adopté à l'unanimité**2.3 Postes vacants – appel de candidatures**

Le commissaire Guy Gagnon signale que la dernière phrase de la résolution sur l'appel de candidatures visant à pourvoir les postes vacants devrait être modifiée par l'ajout, à la fin, des mots « jusqu'à la prochaine élection ou jusqu'à ce que la législation soit modifiée. »

Modification à la résolution proposée – appel de candidatures pour pourvoir les postes vacants

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la résolution proposée concernant l'appel de candidatures visant à pourvoir les postes vacants soit modifiée par l'ajout des mots « jusqu'à ce qu'une nouvelle loi entre en vigueur » à la fin de la dernière phrase.

CC-181010-CA-0033**Adopté à l'unanimité**

Appel de candidatures pour pourvoir les postes vacants

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (le Conseil) a adopté la résolution n° CC-181010-CA-0030, approuvant le processus et les délais pour la nomination d'un nouveau président ET approuvant la résolution n° CC-181010-CA-0032 concernant les critères;

CC-181010-CA-0034

ATTENDU QU'il est possible qu'un poste au Conseil devienne vacant dans l'une des neuf circonscriptions électorales en raison du processus de nomination d'un nouveau président;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir un poste vacant de président ou de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE la directrice générale et le président par intérim ont mené une consultation auprès du comité de parents le 4 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures sera affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés seront transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QUE les personnes posant leur candidature à l'un des postes vacants se présenteront aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents le 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de parents, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à un appel de candidatures pour les postes vacants, conformément au document n° SWLSB 2018/10/10-CA-001;

QUE le processus et les délais précisés dans le document susmentionné soient appliqués dans le cas de tout autre poste vacant au Conseil;

ET QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou qu'une nouvelle loi entre en vigueur.

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 19 h 23

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 24 octobre 2018